



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service Aménagement Urbain / Déchets
Dossier suivi par *Sophie NUSSBAUM-GIRY / Aurore VIDAL*
Tél : 05 61 02 09 09



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Concours Départemental « Villes et Villages Fleuris 2023 »
"PROFESSIONNELS DU TOURISME"
Hébergements, campings, restaurants, accueils touristiques, petits commerces...

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer par mail **avant le 15 mai 2023** à l'adresse suivante :
villes-et-villages-fleuris@ariege.fr

Raison sociale/nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

Nom et adresse du participant au concours (si différents de ceux de la structure) :

Tél. : _____ Mobile _____

Email : _____



(A découper et à conserver : voir le verso)

Dans quelle catégorie vous inscrivez-vous :

- Catégorie 1 : Hébergements Touristiques
(Hôtels, chambres d'hôte, gîtes, meublés de tourisme)
- Catégorie 2 : Commerces
(cafés, restaurants, petits commerces)
- Catégorie 3 : Campings, Parcs résidentiels de loisirs (PRL), Résidences et villages vacances

Fait à....., le.....

Signature

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer et promouvoir le concours Villes et Villages Fleuris. Les données enregistrées sont celles des formulaires et les éléments descriptifs et visuels pris lors de la visite du jury. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les destinataires des données sont les membres du jury du Conseil Départemental de l'Ariège, l'ADT et le CAUE ainsi que les collectivités locales du département participant au concours. Les éléments descriptifs et visuels peuvent être utilisés pour promouvoir le Concours à l'échelle Départementale. Les données sont également utilisées à des fins statistiques.

*Dans ce cadre, *je consens , je ne consens pas , à ce que mes données soient conservées par le Conseil Départemental de l'Ariège pendant une durée de 3 ans. Sinon les données enregistrées seront conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.*

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

***Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre choix**



(A découper et à conserver)

Conformément à la réglementation pour la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès en nous adressant un courrier, par voie postale, au Délégué à la protection des données ou au service DAME – Conseil Départemental de l'Ariège 5 rue du Cap de la Ville 09000 Foix – ou par mail à l'adresse suivante : dpo@ariege.fr